



Volet B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe



23128509

Déposé au Greffe du Tribunal
de l'entreprise de Liège - division Namur

28 SEP. 2023

Greffe

N° d'entreprise : 0870 821 755

Nom

(en entier) : Centre de Récupération Fossois

(en abrégé) : CRF

Forme légale : SA

Adresse complète du siège : Route de Tamines 55 à 5070 Fosses-La-Ville

Objet de l'acte : Révocation mandat administrateur

Assemblée Générale Extraordinaire du 07-08-2023

1. Le Président Monsieur Willy Capelle, administrateur, constate que l'organe de gestion n'a pas terminé ses travaux et donne instruction de convoquer une nouvelle Assemblée Générale dès que ceux-ci seront terminés.

L'assemblée donne son accord sur le report de l'assemblée générale à une date ultérieure, soit dès que les travaux à réaliser par l'organe de gestion seront terminés.

2. A la demande expresse de l'organe d'administration, le mandat d'administrateur de Monsieur Thierry Capelle doit être révoqué avec effet immédiat. L'organe d'administration commente les motifs qui l'amène à demander cette révocation en urgence.

L'assemblée donne son accord afin que Monsieur Thierry Capelle soit révoqué immédiatement.

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée à 18 heures.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 09/10/2023 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).